

# decheance du patronime ...

## Par costa, le 27/04/2011 à 15:40

#### Bonjour,

je souhaiterais savoir quelle est la demarche a suivre, pour que mon ex femme ne porte lus mon nom ??? pour info nous sommes divorce depuis 15 ans. merci a vous de votre reponse et merci pour un site comme le votre. tres ammicalement. christophe

### Par mimi493, le 27/04/2011 à 19:04

Le nom de votre femme n'a jamais changé, elle n'a jamais eu votre nom, elle ne fait qu'en user. Le jugement de divorce mentionne-t-il qu'elle peut conserver ce droit d'usage ? Si non, avez-vous signé un papier lui donnant ce droit ?

#### Par costa, le 28/04/2011 à 00:01

merci de votre reponse! je n ai jamais rien signer il n y a pas eu quoi que se soit ? un contrat de marriage regime on ne peut plus classic puis un divorce . par contre je ne sais meme plus ou se trouve le contrat !!! cela change t il quelque chose ? dois je lui envoyer un recommender , comment dois je faire pour officialiser le fait qu elle ne porte plus mon nom ???? christophe

Par abbyguigui, le 28/04/2011 à 10:04

un contrat de marriage regime on ne peut plus classic puis un divorce . par contre je ne sais meme plus ou se trouve le contrat !!! cela change t il quelque chose ? dois je lui envoyer un recommender